

Le règlement et le zonage est considéré comme une prescription de limitations de constructibilité pour des raisons de risque.

De ce fait le document est accessible dans le volet Règlements dans le Géoportail de l'Urbanisme. Le document est accessible en fin de la liste des règlements avec l'intitulé suivant :

*Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général*

[lien vers le fichier du GPU](#)

Et dans le volet Annexes du GPU le fichier Liste des annexes référence le fichier accessible sur le portail de la Communauté d'agglomération.